

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-069

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHESS, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,

OBJET : FINANCES – Exercice 2021 - Budget principal - Compte administratif.

Le compte administratif du budget principal a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2021, pour lequel les crédits votés représentaient globalement 117,7 M€, ainsi répartis :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	TOTAL
Section d'investissement	35 890 000,00	7 709 000,00	43 599 000,00
Sestion de fonctionnement	72 652 000,00	1 411 000,00	74 063 000,00
TOTAL	108 542 000,00	9 120 000,00	117 662 000,00

I - L'EXÉCUTION BUDGETAIRE

L'exécution budgétaire se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés 2021	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2020
Recettes d'investissement	43 599 000,00	34 722 238,69	1 944 000,00
Dépenses d'investissement	43 599 000,00	31 566 399,43	7 652 400,00
Solde d'investissement		3 155 839,26	
Résultat reporté d'investissement 2020		1 031 860,75	
Résultat cumulé d'investissement		4 187 700,01	
Recettes de fonctionnement (y compris produit des cessions)	74 063 000,00	80 643 647,67	
Dépenses de fonctionnement	74 063 000,00	70 626 889,66	
Résultat de fonctionnement 2021		10 016 758,01	
Résultat reporté de fonctionnement 2020		0,00	
Résultat cumulé de fonctionnement		10 016 758,01	
Résultat global de clôture		14 204 458,02	

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2021, le passage à l'instruction comptable M 57 nécessite l'apurement du compte 1069 "reprise sur excédents capitalisés". Cette opération comptable exceptionnelle, d'un montant de 438 511,73 €, réduit d'autant le résultat d'investissement, qui s'élève ainsi à 3 749 188,28 €.

Le résultat global de clôture (cumul du résultat de fonctionnement et d'investissement) est de ce fait ramené à 13 765 946,29 €. Ce résultat 2021 fait l'objet d'une affectation en 2022 suivant une délibération spécifique.

I. La section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice 2021 s'élèvent globalement à 76 645 K€ (hors cessions), contre 71 446 K€ au compte administratif 2020. Elles enregistrent donc une hausse de 7,3 %, après une baisse constatée de 4 % en 2020 liée à la crise sanitaire.

Rapportées aux prévisions budgétaires, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 103,5 %, soit un taux exceptionnellement élevé, comparé aux exercices antérieurs.

Évolution et structure des recettes de fonctionnement 2020-2021 :

K€	CA 2020	Budget total 2021	CA 2021	Evolution
Fiscalité directe et compensations	35 779	36 028	36 366	1,6%
Fiscalité indirecte	5 313	6 100	6 664	25,4%
Attribution de compensation CAPB	14 884	14 884	14 884	0,0%
Dotations et subventions	9 307	9 788	9 972	7,1%
Produits des services et du domaine, loyers	4 767	5 752	6 436	35,0%
Produits exceptionnels	276	298	915	231,5%
Atténuations de charges	407	400	603	48,2%
Travaux en régie	600	600	600	0,0%
Reprises de provisions	113	206	205	81,4%
TOTAL	71 446	74 056	76 645	7,3%

La fiscalité directe

2021 est la première année de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités. Le "panier de ressources" s'en trouve modifié, avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Seules subsistent les taxes foncières (avec transfert de la part départementale du foncier bâti), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que l'attribution d'une dotation par l'État, dont le montant permet de compenser la perte de produit fiscal induite par cette réforme.

Le produit de la fiscalité directe progresse globalement de 1,6 % sous l'effet de l'indexation des bases (+0,2 % en Loi de finances 2021) et de l'évolution physique des bases de foncier bâti.

Dans le détail, le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires se situe à 2 278 K€, le produit de taxe sur le foncier bâti à 24 513 K€, et la compensation de perte de produit de fiscalité directe à 8 986 K€. A noter que la compensation relative à la nouvelle exonération de taxe sur le foncier bâti des bâtiments industriels (disposition de la Loi de finances 2021) est de 294 K€.

Évolution et structure du produit de la fiscalité directe 2020-2021 :

K€	CA 2020	Budget total 2021	CA 2021	Evolution
Taxe d'habitation	18 839	2 145	2 278	-87,9%
Taxe sur le foncier bâti	14 399	24 353	24 513	70,2%
Taxe sur le foncier non bâti	54	59	69	27,8%
Compensation exonérations de taxe d'habitation	2 076	9 054	8 986	332,9%
Compensation exonérations de taxe foncière	103	357	294	185,4%
Rôles supplémentaires	308	0	226	-26,6%
Taxes sur les friches commerciales	0	60	0	---
TOTAL	35 779	36 028	36 366	1,6%

La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 6 664 K€, en très forte progression (soit + 25,4 %) par rapport à 2020.

Évolution et structure du produit de la fiscalité indirecte 2020-2021 :

K€	CA 2020	Budget total 2021	CA 2021	Evolution
Droits de mutation	3 487	4 200	4 522	29,7%
Taxe de séjour	276	350	576	108,7%
Taxe sur les publicités extérieures	590	600	612	3,7%
Taxe consommation finale d'électricité	960	950	954	-0,6%
TOTAL	5 313	6 100	6 664	25,4%

Cette hausse très significative des produits de fiscalité indirecte est liée tout d'abord à la forte progression du produit des droits de mutations, qui passe de 3 487 K€ en 2020 à 4 522 K€ en 2021, soit une augmentation de 30 %. Ce produit, qui progresse de manière régulière depuis plusieurs années, avait connu un léger tassement entre 2019 et 2020 pendant la crise sanitaire (- 3,6 %), tout en restant à un niveau élevé. 2022 traduit très certainement un effet de rattrapage par rapport à 2021, mais également le dynamisme du marché de l'immobilier sur le territoire de la commune.

Le produit de la taxe de séjour enregistre de son côté une évolution de 109 %. L'activité touristique ayant été très réduite en 2020, le produit était passé de 491 K€ en 2019 à 276 K€ en 2020 (- 44 %). En 2021, il se situe à 576 K€, au-dessus de celui de 2019, étant précisé que compte-tenu du décalage de reversement accordé aux hôteliers en 2020, une partie du produit de 2021 (97 K€) correspond en fait à des taxes de séjour collectées en 2020.

La taxe locale sur les publicités extérieures, ainsi que la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, restent en volume relativement stables entre 2020 et 2021.

Attribution de compensation, dotations et subventions.

L'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération Pays Basque s'élève à 14 884 K€. Cette attribution est stable par définition d'une année sur l'autre, n'étant ni indexée, ni recalculée.

La dotation globale de fonctionnement (incluant la DSU et la Dotation nationale de péréquation) progresse globalement de 1,5 % pour se situer à 7 758 K€.

Dans le détail, la dotation forfaitaire représente 5 439 K€, en légère baisse de 1 %. Comme chaque année, elle est modulée en fonction de deux critères d'évolution : la hausse de la population (235 habitants supplémentaires entre 2020 et 2021) se traduit par une hausse de 28 K€ de la dotation (115 € par habitant supplémentaire) ; inversement, la Ville est contributrice à la péréquation nationale en fonction de son écart au potentiel fiscal moyen, ce qui induit une réfaction de 84 K€. Au total, la part forfaitaire de la DGF diminue de 56 K€.

La dotation nationale de péréquation (DNP) progresse de 10,8 %, pour passer de 722 K€ en 2020 à 806 K€ en 2021. Outre la population, les règles d'éligibilité et de répartition prennent en compte le potentiel financier et l'effort fiscal de la commune.

La dotation de solidarité urbaine progresse quant à elle de 6,6 % soit + 94 K€, pour atteindre 1 519 K€. Il est rappelé que l'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides au logement et le revenu des habitants notamment.

Les autres dotations, subventions et participations reçues progressent de 33 % de 1 665 K€ à 2 214 K€. Il faut toutefois préciser que cette évolution prend en compte d'une part la dotation de l'État (Agence régionale de santé) relative au fonctionnement du centre de vaccination (180 K€), et d'autre part la subvention de la Communauté d'agglomération Pays Basque relative au financement du centre d'accueil des migrants Pausa (576 K€ en compensation de dépenses de fonctionnement pour 498 K€ et d'investissement pour 78 K€).

Évolution et structure des dotations et participations 2019-2020 :

K€	CA 2020	Budget total	CA 2021	Evolution
Dotation Globale de fonctionnement Part forfaitaire	5495	5 436	5 439	-1,0%
Dotation Globale de fonctionnement Part Péréquation (DNP)	722	806	800	10,8%
Dotation Globale de fonctionnement Part Solidarité Urbaine (DSU)	1425	0	1 497	5,1%
Total DGF	7 642	0	7 736	1,2%
Autres subventions et participations	1 665	692	2 236	34,3%
TOTAL	9 307	692	9 972	7,1%

Les produits du service et du domaine et les autres produits de gestion.

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur les produits du service et du domaine et pour les autres produits de gestion (qui comprennent notamment les loyers) en 2020, puisque ceux-ci avaient baissé de 39 % par rapport à 2019.

En 2021, sans pour autant avoir retrouvé leur niveau de 2019 (7 772 K€), ces produits ont progressé de 41,5 % pour se situer à 6 436 K€.

Évolution et structure des produits du service et du domaine, et autres produits de gestion 2020-2021 :

K€	CA 2020	Budget total	CA 2021	Evolution
Stationnement sur voirie	1330	1 574	1 807	35,9%
Occupation du domaine public et concessions	710	865	929	30,8%
Piscines et activités sportives	176	215	255	44,9%
Crèches	862	1 100	997	15,7%
Restauration scolaire-activités périscolaires	915	1 095	1 259	37,6%
Animations dont animations seniors	68	65	123	80,9%
Activités culturelles et de loisirs	5	13	28	460,0%
Remboursements budgets annexes et autres organismes	84	345	421	401,2%
Loyers et autres produits de gestion courante	398	480	617	55,0%
TOTAL	4 548	5 752	6 436	41,5%

Le stationnement sur voirie (redevances et forfait post stationnement) progresse fortement de 36 % par rapport à 2020, celui-ci ayant été fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire, les périodes de confinement, et les exonérations accordées aux abonnés dans ce contexte.

Les recettes liées aux occupations du domaine public se situent à 929 K€ (+ 31 %), sans pour autant retrouver un niveau équivalent à celui de 2019, la Ville ayant accordé pour 200 K€ d'exonération aux commerçants, cafetiers et restaurateurs au 1er semestre 2021, au titre de la crise sanitaire.

Si la fréquentation des piscines et les activités sportives ont généré un produit de 255 K€ (+ 45 %), celui-ci reste là aussi bien en-deçà de l'année 2019 (460 K€).

En revanche, les recettes relatives aux crèches, à la restauration scolaire et aux activités périscolaires retrouvent un niveau quasiment identique à celui de 2019.

Enfin, concernant les loyers perçus par la Ville en tant que propriétaire, il convient de rappeler que celle-ci avait exonéré les commerces ou les associations pendant la durée de fermeture des établissements concernés en 2020 pour un montant de 230 K€. Cet effort a été poursuivi en 2021 au premier semestre, ce qui a représenté un manque à gagner de 196 K€. Pour autant, le produit encaissé progresse de 219 K€ entre 2020 et 2021, la Ville ayant encaissé un droit au bail sur l'un de ses locaux commerciaux (80 K€), ainsi que des produits de gestion divers pour 84 K€.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont passés de 276 K€ en 2020 à 915 K€ en 2021. Cette variation importante s'explique par le fait que la Ville a perçu en 2021 une dotation exceptionnelle de 558 K€ versée par l'État, à titre de compensation des pertes de recettes 2020 dans le cadre de la crise sanitaire (pertes des recettes dites « tarifaires » concernant les produits du domaine et des services).

2/ Les dépenses de fonctionnement

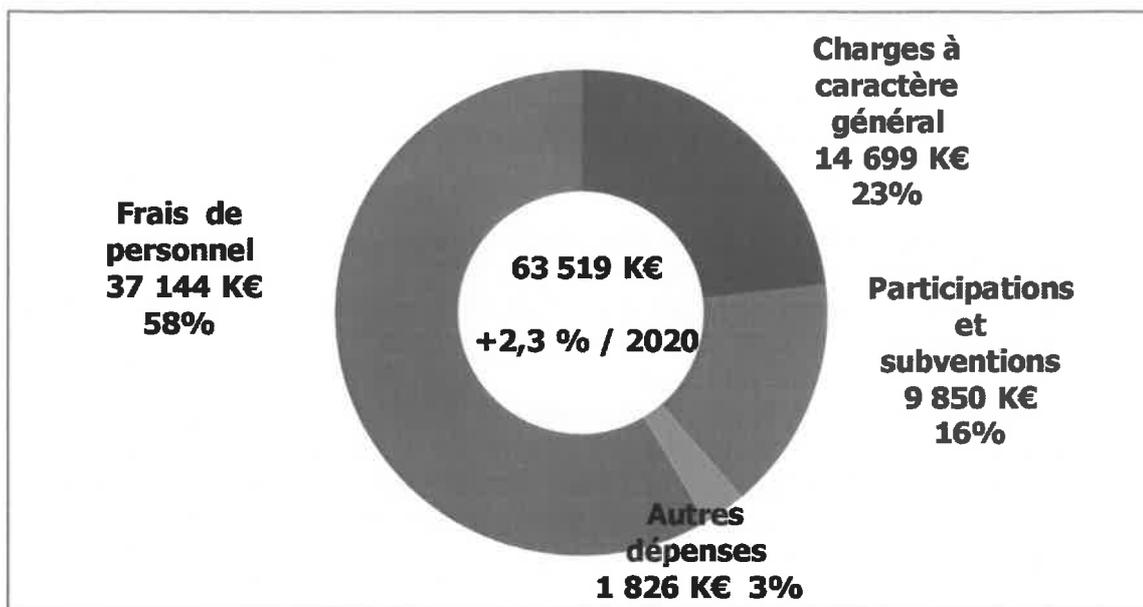
Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021, hors dotation aux amortissements, s'élèvent à 63 519 K€ contre 62 095 K€ en 2020, soit une hausse de 2,3 % (+ 1,4 M€). Leur niveau se situe toutefois en deçà de celui de l'année 2019 (63 796 K€).

Il convient de noter que ces dépenses de fonctionnement comprennent 500 K€ relatifs à la gestion du centre d'accueil des migrants, confiée par convention à la Ville par la Communauté d'agglomération Pays Basque depuis le 1er juin 2021. Neutralisation faite de ce montant qui est intégralement compensé par une subvention (cf. supra), la progression 2020/2021 des dépenses de fonctionnement est ramenée à 1,5 %, soit une évolution très modérée.

Le taux de réalisation (dépenses mandatées / crédits inscrits) se situe à 97,9 %, soit le niveau le plus haut constaté de ces dernières années.

Évolution et structure des dépenses de fonctionnement 2019-2020 (hors dotation aux amortissements) :

K€	CA 2020	Budget total 2021	CA 2021	Evolution
Charges à caractère général	12 761	15 405	14 699	15,2%
Participations et subventions	9 822	9 932	9 850	0,3%
Frais de personnel	36 641	37 453	37 144	1,4%
Intérêts de la dette	958	900	814	-15,0%
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	1 606	827	656	-59,2%
Sous-total dépenses de gestion	61 788	64 517	63 163	2,2%
Reversement de fiscalité	0	77	47	---
Dotation aux provisions	307	309	309	0,7%
TOTAL	62 095	64 903	63 519	2,3%



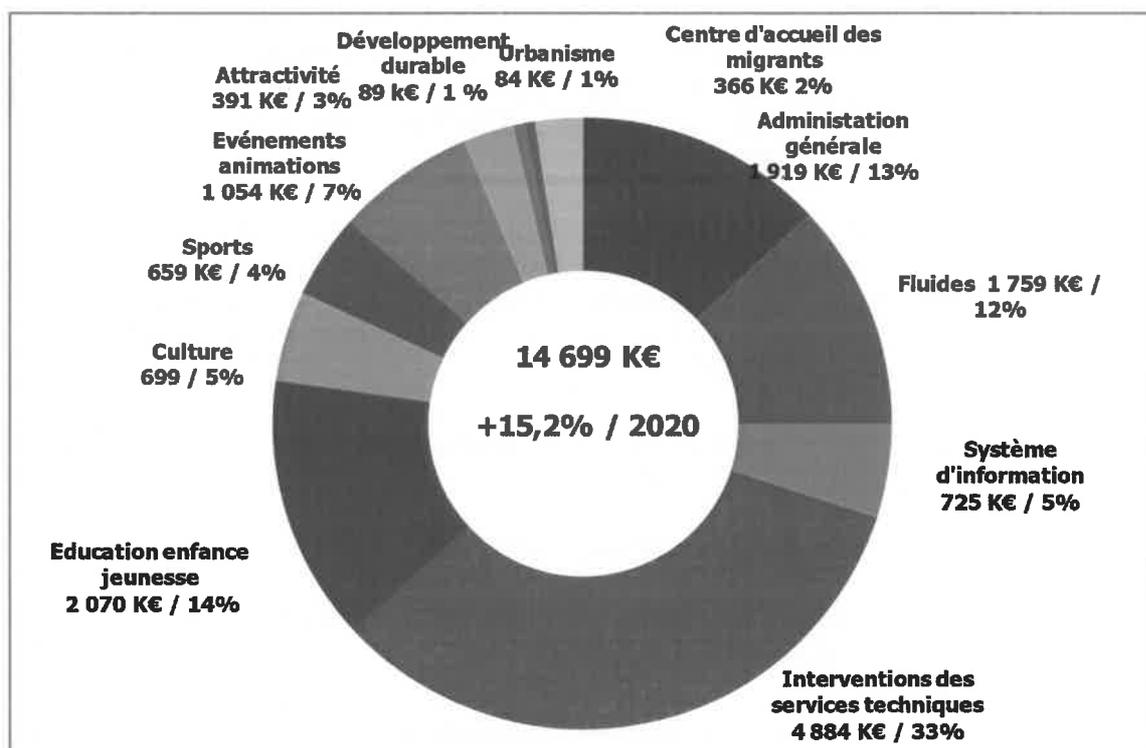
Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 14 699 K€, en hausse de 15,2 % par rapport à 2020, après une baisse de 15,5 % entre 2019 et 2020 (elles se situaient en 2019 à 15 107 K€).

Neutralisation faite de la gestion du centre d'accueil des migrants Pausa (366 K€ pour les seules charges à caractère général), les charges à caractère général à périmètre constant se situent en 2021 à 14 333 K€.

Elles représentent 23 % des dépenses de fonctionnement.

Répartition des charges à caractère général :



Les interventions relatives au cadre de vie, aux espaces publics et à l'entretien du patrimoine et des bâtiments communaux ont représenté 4 884 K€ en 2021, soit un tiers des charges à caractère général. Ce montant de progresse de 6,6 % entre 2020 et 2021, l'activité de certains services ayant été significativement ralentie en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Les dépenses relatives à l'éducation, l'enfance et la jeunesse enregistrent une hausse de 24 %, après avoir baissé entre 2019 et 2020. La restauration scolaire (achats des repas), qui représente 1 419 K€ des 2 070 K€ de ces dépenses, progresse notamment de 31 % eu égard aux périodes de confinement en 2020.

Concernant la culture, la progression entre 2020 et 2021 est de 5,7 % pour se situer à près de 700 K€, avec une reprise progressive des événements culturels organisés par la Ville. Le budget événementiel et animations est celui qui progresse le plus, soit 67 %, dans un contexte de retour à un format quasi normal en 2021 pour la foire au jambon et les animations de Noël.

Pour le sport, la fermeture d'un certain nombre d'équipements en 2020, notamment les centres aquatiques, avait engendré une baisse des dépenses de 36 %. En 2021, le budget d'intervention consacré aux sports est de 659 K€, soit une progression de 48 % par rapport à 2020.

Enfin, les charges à caractère général de l'administration générale restent stables en valeur relative dans la répartition globale, elles représentent 13 % du total à l'identique de 2020.

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 37 144 K€ contre 36 641 K€ en 2020, soit une progression de 1,4 % (+ 503 K€).

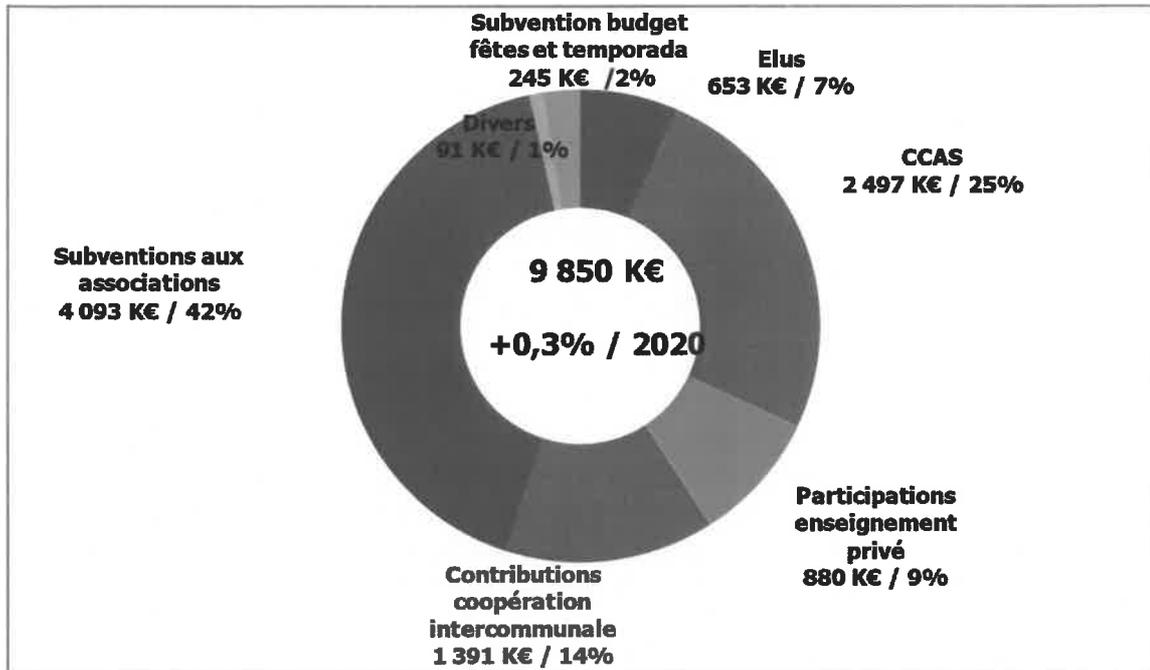
Les effectifs des agents permanents étant restés stables entre 2020 et 2021, l'essentiel de l'évolution de la masse salariale résulte du glissement vieillesse-technicité (avancements de grades et d'échelon, parcours professionnels carrières et rémunération), évalué à 345 K€.

Par ailleurs, il est souligné que la gestion du centre d'accueil des migrants Pausa s'est traduite par l'intégration de personnels dont la masse salariale s'est élevée à 132 K€ en 2021 (de juin à décembre), montant compensé en intégralité par la Communauté d'agglomération Pays Basque. Enfin un volet d'action sociale supplémentaire a été mis en œuvre pour 25 K€.

Il peut être relevé que, hors gestion du centre Pausa, l'évolution de la masse salariale se situe à 1 % entre 2020 et 2021.

Les subventions et participations

Les subventions et contributions obligatoires s'établissent à 9 850 K€ contre 9 822 K€ en 2021 soit une progression de 0,3 %.

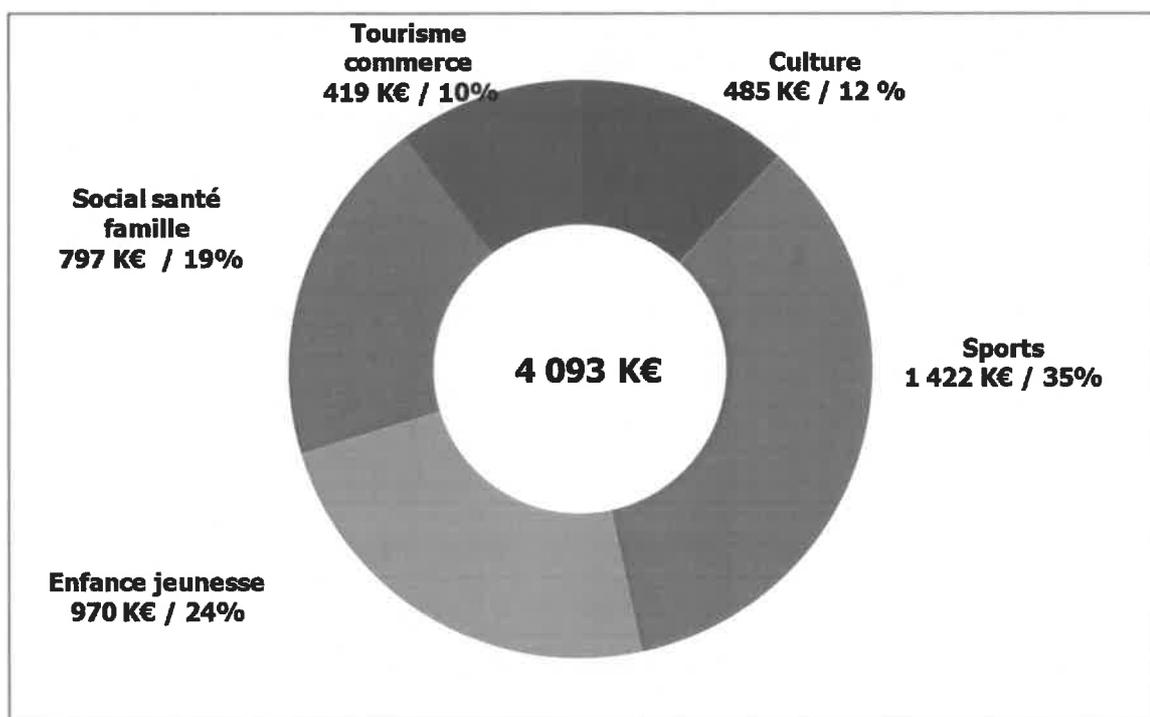


Le montant global des subventions aux associations, des contributions aux organismes de coopération intercommunale, et des participations au titre de l'enseignement privé, est quasiment stable entre 2020 et 2021.

La subvention au CCAS a été ajustée en fonction du résultat constaté au 31 décembre 2020, rappelant que la Ville avait versé en 2020 une subvention exceptionnelle de 200 K€ au titre de la crise sanitaire.

Enfin, le détail de la subvention au budget annexe des fêtes et temporada, qui s'élève en 2021 à 245 K€, est présenté dans le rapport du compte administratif de ce budget annexe.

Répartition des subventions de fonctionnement :



Les dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles s'élevaient à 1 606 K€ en 2020, comprenant les différentes mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire pour plus de 1 M€. En 2021, cette enveloppe a été fortement réduite à 300 K€, ainsi les dépenses exceptionnelles se situent globalement à 656 K€, dont 100 K€ pour des travaux d'urgence relatifs à un immeuble en péril place Pasteur.

Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette ont continué de baisser en 2021 : ils s'élèvent à 814 K€, soit - 15 % (pour mémoire les charges financières étaient de 1 880 K€ en 2014 pour un encours sensiblement équivalent). La Ville a continué à bénéficier en 2021 de taux d'intérêt très bas sur les emprunts mobilisés à taux fixes, et de taux nuls (hors marges des banques) sur l'encours de dette à taux variables.

Les autres dépenses de fonctionnement

Le chapitre 014 « atténuation de produits » qui représente 47 K€ correspond au reversement de la quote-part de la taxe de séjour collectée par la Ville pour le compte du Département et qui lui est reversée.

3/ L'autofinancement

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 7,3 % en 2021, tandis que dans le même temps l'évolution des dépenses de fonctionnement a été de 2,3 %. Ainsi, l'autofinancement brut, qui avait reculé en 2020 sous l'effet de la crise, progresse de manière très importante (+ 39 %) en 2021 pour atteindre son niveau historique le plus haut à 13 230 K€.

Déduction faite du remboursement du capital des emprunts (6 396 K€), la capacité d'autofinancement nette ressort à 6 834 K€ contre 2 793 K€ en 2020. Il s'agit là aussi d'un niveau exceptionnellement élevé.

Évolution de l'autofinancement au compte administratif depuis 2017 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement hors reprise de provision	72 292	74 265	71 303	76 440
Dépenses de fonctionnement hors provisions nouvelles	62 970	63 529	61 788	63 210
Autofinancement brut	9 322	10 736	9 515	13 230
Capital de la dette	6 550	6 755	6 722	6 396
Autofinancement net	2 772	3 981	2 793	6 834

II. La section d'investissement

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement mandatées ont représenté globalement 30 257 K€ en 2021 contre 27 385 K€ en 2020. Il s'agit donc d'une progression de 10,5 %, liée à l'évolution des dépenses d'équipement, après la baisse observée en 2020 due aux conséquences de la crise sanitaire (ralentissement ou arrêt des chantiers).

Les deux postes principaux des dépenses d'investissement sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 6 396 K€ (6 722K€ en 2020),
- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie et subventions d'équipement versées) : 23 032 K€ pour 19 334 K€ en 2020, soit une progression de près de 20 %.

Les dépenses d'investissement comprennent également 659 K€ de remboursement d'annuités à l'EPFL Pays Basque en application des différentes conventions de portage foncier en cours, ainsi que 30 K€ de cautionnement, 95 K€ de reversement de taxe d'aménagement et 45 K€ de régularisation de subventions (recette en contre partie).

Au total, les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette ont représenté 23 861 K€, soit un taux de mandatement des crédits votés de 67 % contre 51 % en 2020. Ce relèvement significatif du taux de consommation des crédits en 2021 est la conséquence, à la fois de la mise en œuvre des autorisations de programme (l'équilibre du budget se fait sur les seuls crédits nécessaires au paiement des investissements réalisés dans l'année), d'un ajustement des prévisions en cours d'année lors des décisions modificatives en privilégiant les redéploiements, et d'un bon niveau d'avancement des grands projets lancés par la Ville.

S'agissant des reports des dépenses d'investissement engagées non mandatés au 31 décembre 2021, qui seront à inscrire en décision modificative n°1 en 2022, ils se situent à 7,6 M€. Ces reports, qui représentaient encore 15,8 M€ en 2019, ont donc été plus que divisés par deux en l'espace de deux ans, pour les mêmes raisons qu'évoquées au paragraphe précédent.

Les 23 M€ de dépenses d'équipement évoqués plus haut, sont constitués pour 9,2 M€ des projets d'équipement majeurs (pour la plupart ceux gérés en autorisations de programme), pour 10,3 M€ du programme d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti (dont les travaux en régie pour 0,6 M€), 0,6 M€ d'opérations foncières et immobilières, 1,8 M€ d'équipements (dont près de la moitié pour le système d'information), 1,1 M€ au titre de la rénovation de l'habitat en centre ancien.

Le détail des opérations relatives à ces dépenses, présenté par fonction, est le suivant :

- 2 865 K€ dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance et de la famille, avec notamment 1 079 K€ pour les travaux de l'ikastola Oihana, 366 K€ consacrés aux études et maîtrise d'œuvre de l'école du Prissé, globalement 1 042 K€ pour les travaux et les équipements dans les écoles, 67 K€ pour la rénovation des conciergeries. La Ville a également aménagé en 2021 des aires de jeux pour un montant total de 136 K€, et a consacré 50 K€ pour le centre aéré d'Arroussets et 73 K€ aux crèches municipales.

- 5 275 K€ ont été destinés à la culture et au patrimoine, avec les travaux du musée Bonnat-Helleu (2 367 K€), la fin des travaux du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (919 K€), le lancement des travaux du pôle musical des remparts de Mousserolles (760 K€) et la poursuite des études et de la maîtrise d'œuvre de la médiathèque du centre (106 K€). Par ailleurs en 2021 la Ville a consacré 600 K€ aux œuvres d'art (restaurations et acquisitions notamment le Paon Blanc ou encore la sculpture de Nestor Basterretxea) et réalisé près de 400 K€ d'investissements divers au bénéfice des bâtiments et du patrimoine culturels.

- 1 763 K€ ont été consacrés aux équipements sportifs. La Ville a poursuivi sa participation à la construction de la tribune Est du stade Jean-Dauger (réalisée en maîtrise d'ouvrage SASP Aviron bayonnais rugby pro) pour 325 K€ sur un total de subvention de 2 100 K€. Les travaux du centre de formation et d'entraînement AB Campus ont été lancés (452 K€) ainsi que la salle de réception du rugby amateur (151 K€). La réfection de la toiture du gymnase Robert Caillou a été réalisée pour 235 K€, divers travaux ont été engagés à la Société Nautique pour 63 K€ et au titre de l'aménagement des parcours sportifs pour 50 K€. Enfin, la Ville a mené globalement pour 486 K€ des travaux d'amélioration sur les différentes installations sportives (stade Didier Deschamps, Belascain, tennis des Hauts de Ste Croix, mur à gauche Jean Dauger, vestiaires de la Floride...).

- 6 928 K€ ont été investis dans l'aménagement des espaces publics et la voirie. Parmi les opérations les plus significatives figurent le plan vélo (1 165 K€), les travaux du quai des Corsaires (695 K€), l'enfouissement des réseaux du carrefour Matras (428 K€), les aménagements de la placette Marengo (271 K€), du chemin du Grand Basque (214 K€), des berges de l'Adour (269 K€), des abords du Tram Bus (240 K€), du parking paysager de la Floride (124 K€), du square de la Vigilante (130 K€) ou encore les abords de la salle Lauga (54 K€).

Il convient également de citer les travaux de voirie sur l'ensemble du territoire communal qui représentent un montant significatif de 2 176 K€, auxquels s'ajoutent 172 K€ de matériel et mobilier urbain. Les plantations et l'aménagement des espaces verts ont représenté 254 K€, le programme général de rénovation de l'éclairage 270 K€, le programme de gestion de la plaine d'Ansot 30 K€.

Il est enfin à noter la fin du programme de remplacement des horodateurs (74 K€), les études relatives à la requalification du secteur de la poterne (32 K€), au PLU, au programme Action cœur de ville et au développement durable (130 K€), ou encore les équipements de vidéo protection pour 199 K€.

- Les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux (hors écoles, bâtiments culturels et sportifs), ainsi que l'acquisition et le renouvellement du matériel, se sont élevés à 5 112 K€. La poursuite du programme d'accessibilité a représenté 431 K€, les travaux de performance énergétique 160 K€, et les travaux tous bâtiments 1 742 K€, auxquels s'ajoutent 600 K€ de travaux en régie.

Les acquisitions et le renouvellement du matériel sont de l'ordre de 1 009 K€, les opérations foncières et immobilières de l'ordre 616 K€, et la modernisation du système d'information de 476 K€. Enfin la Ville a lancé un schéma directeur immobilier, étude réalisée à hauteur de 77 K€ en 2021.

La politique d'amélioration de l'habitat en centre ancien a représenté au total 1 086 K€ dont 504 K€ au titre de l'OPAHURU, 173 K€ au titre des aides aux propriétaires et 408 K€ au titre du programme de rénovation des quartiers dégradés.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 23 123 K€, se répartissent de la manière suivante pour les principaux postes :

- ressources propres : 4 306 K€ correspondant à la taxe d'aménagement (1 209 K€), au FCTVA (2 650 K€) et aux amendes de police (447 K€) ;
- subventions reçues en cofinancement des opérations d'investissement : 6 863 K€ ;
- cessions : 3 954 K€, dont 3,5 M€ au titre d'un terrain au Séqué (vente à HSA), 300 K€ au titre de l'immeuble 29 rue Port neuf, et 135 K€ au titre du chemin de Latxague ;
- emprunt : 8 000 K€, soit un niveau de mobilisation comparable aux années précédentes, dans des conditions de taux très favorables (voir ci-après l'analyse de la dette).

Ainsi, les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de dette ont représenté 23 861 K€ et ont été financées à hauteur de 23 123 K€, auxquels s'ajoutent 6 737 K€ d'autofinancement net, soit un total de 29 860 K€ de financement.

Le résultat de clôture 2021 est donc positif pour 5 999 K€ ; il vient abonder le fonds de roulement qui se situait au 31/12/2020 à hauteur de 8 209 K€ ; ce dernier passe ainsi à 14 208 K€ (résultat global de clôture).

III. La gestion de la dette

Le capital de la dette au 31 décembre 2021 est de 64,6 M€, soit un niveau légèrement supérieur par rapport à celui constaté à la fin de l'exercice 2019 (63 M€).

L'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante :

- le capital remboursé représente 6,4 M€ ;
- le capital emprunté est de 8 M€ ; trois nouveaux emprunts ont été mobilisés en 2021 :

- 4 M€ à taux fixe de 0,85 % sur 20 ans, souscrit auprès de la Banque Postale,
 - 850 K€ à taux fixe de 0,76 % sur 15 ans (prêt « vert » mobilité) souscrit auprès de la Banque des territoires,
 - 4 M€ à taux variable 0,21 % sur 20 ans souscrit auprès d'Arkéa banque.

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt se présente ainsi : 57 % d'emprunts à taux fixes et 43 % pour les taux variables (identique à 2018).

Au final, pour le seul budget principal, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 1,20 % (1,58 % fin 2019 et 1,37 % à fin 2020), et la durée résiduelle de l'encours est de 13,7 ans.

Le ratio de désendettement (dette/CAF brute) diminue à 4,9 années en 2021 contre 6,6 ans en 2020, principalement sous l'effet de la forte hausse de l'autofinancement brut. Ce ratio s'établit ainsi à un niveau très inférieur au seuil de vigilance pour les communes, qui se situe à 10 ans.

IV. Conclusion

En conclusion, le compte administratif 2021 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- une progression soutenue des recettes de fonctionnement dont la dynamique avait été stoppée par la crise sanitaire;
- une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement;
- une autofinancement brut atteignant un niveau historiquement élevé;
- une reprise des investissements après un ralentissement conjoncturel en 2020 (crise sanitaire notamment);
- une forte baisse du ratio de désendettement.

Ces résultats montrent la bonne santé financière de la commune, qui lui permet d'assumer un niveau d'investissement soutenu grâce à un endettement maîtrisé et un fonds de roulement dont le niveau permettra de contribuer au financement des investissements à compter de 2023.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme DURRUTY.
M. ETCHEGARAY ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 11, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN.

Par délégation du Maire
Jean-René ETCHEGARAY
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne